

COMMERCE INTERNATIONAL
à référentiel commun européen

U61 - Montage des opérations d'import-export

ÉLÉMÉNTS DE CORRECTION – TRANSFIX

PARTIE 1 - MONTAGE DES OPÉRATIONS IMPORT (42 points)

1.1 Analysez les intérêts et les contraintes de cette commande pour TRANSFIX
UC61CP7 5 points

Termes de la commande	Intérêt pour TRANSFIX	Contraintes pour TRANSFIX
Commande à une de ses filiales	- Relations privilégiées	Moins de choix en termes de fournisseurs
0,5 pt pour 1 intérêt ou 1 contrainte		
CIP Fos-sur-Mer	<ul style="list-style-type: none"> - Ne s'occupe pas de l'organisation du transport principal (Incoterm vente départ, QCCE supporte les frais jusqu'au port de destination) et des formalités de douane export en Chine. - TRANSFIX bénéficie d'un service jusqu'à la mise à disposition de la marchandise dans son pays. - Bénéfice du délai de paiement de 30 jours y compris sur les coûts logistiques - Le détail des frais de transit permet d'évaluer les coûts logistiques 0,5 pt par idée dans la limite de 1pt	<ul style="list-style-type: none"> - Supporte les risques du transport principal. - Livraison au départ et décompte du délai de paiement dès la mise à bord de la marchandise - - Organisation des opérations de post-acheminement et de douane 0,5 pt par idée dans la limite de 1pt
Devise de facturation : EUR	Pas de gestion du risque de change. 0,5 pt	Aucune.
Règlement : virement 30 jours fin de mois date de facture	<ul style="list-style-type: none"> - Le virement est un instrument de paiement simple et peu coûteux. 0,75 pt <ul style="list-style-type: none"> - Délai de paiement : facilite la gestion de trésorerie 0,75 pt 	Relativement court 0,5 pt

1.2 Calculez le montant de la liquidation douanière concernant cette importation.
UC61CP7 **6 points**

Dédouanement effectué à Marseille, Port de Fos S/Mer :

• Détermination des droits

Dans ce cas, la valeur en douane (valeur entrée territoire douanier UE) correspond à la valeur CIP Fos-sur-Mer.

CIP Fos-sur-Mer = VD = 117 728,00 EUR

DD = $117\ 728 \times 1,1\% = 1295,00\ EUR$ **2 pts**

• Détermination de la TVA

$$\begin{aligned} \text{Assiette TVA} &= VD + DD + THC + ISPS + \text{Frais de débarquement} \\ &= 117\ 728 + 1\ 295 + 195 + 18 + 17 = 117\ 728 + 3\ 748 \\ &= 119\ 253\ EUR \quad \text{2 pts} \end{aligned}$$

TVA = $119\ 253 \times 20\% = 23\ 850,60\ EUR$ soit arrondis à **23 851 EUR 1 pt**

Montant de la liquidation = DD + TVA

$$\begin{aligned} &= 1\ 295 + 23\ 851 \\ &= \mathbf{25\ 146\ EUR \quad 1 pt} \end{aligned}$$

Admettre que la rémunération transitaire de 115 euros soit incorporée dans l'assiette de TVA.

Dans ce cas

Assiette de TVA : 119 368 EUR

TVA : 23 873 EUR

Liquidation : 25 168 EUR

1.3 Déterminez le coût de revient total de cette opération d'importation.

UC61CP4

3 points

Coût de revient total = montant CIP Fos/Mer + DD + Opérations logistiques

DD + Opérations logistiques = $1\ 295 + 195 + 18 + 17 + 115 + 400 = 3\ 748\ EUR$

Coût de revient total = $117\ 728 + 3\ 748 = \mathbf{119\ 768\ EUR \quad 3\ pts}$

Si coût de revient inclut la TVA, 0 pt

1.4 Calculez le coût de revient unitaire d'un TRANSFORMER ACT PART 100 kVA (Référence 33312ACRCR03) et concluez. UC61CP4 8 points + Bonus 5 pts

Coût de revient d'un transformateur TRANSFORMER ACT PART 100 kVA :

Nécessite de recourir à une clé de répartition : **2 pts pour l'idée**

- Détermination d'une clé de répartition pour calculer la partie imputable des coûts logistiques à ce type de transformateurs : **2 pts pour l'un ou l'autre calcul**
 - soit clé 1 / la valeur = $41\ 400 / 116\ 020 \times 100 = 35,68\ %$
 - soit clé 2 / quantité = $15 / 46 \times 100 = 32,60\ %$
- Frais à répartir : **3 pts pour l'un ou l'autre calcul** **Bonus 5 pts si les 2 clés et les 2 calculs**

Clé 1 / la valeur	Clé 2 / quantité
opérations logistiques x 35,68 % = $3\ 748 \times 35,68\ % = 1\ 337,29\ EUR$ (1pt)	opérations logistiques x 32,60 % = $3\ 748 \times 32,60\ % = 1\ 221,84\ EUR$ (1pt)
Coût de revient unitaire du Transformer $(41\ 400 + 1\ 337,29) / 15 = 42\ 737,29 / 15$ = 2 849,15 EUR (2pts)	Coût de revient unitaire du Transformer $(41\ 400 + 1\ 221,84) / 15 = 42\ 621,84 / 15$ = 2 841,46 EUR (2pts)

Bonus 5 pts si les 2 clés et les 2 calculs

Donc, l'approvisionnement en Chine permet de respecter l'objectif du service achat, puisque le coût de revient est inférieur à 2900 EUR. Ceci permettra de rester compétitif face au concurrent qui se lance sur le marché **1pt**

1.5 Indiquez les régimes douaniers à mettre en place pour ces opérations d'import-export. UC61CP7 7 points

Régime choisi lors des importations d'achats : Mise sous régimes particuliers :

Pour tous les produits :

- Régime de transit : transit communautaire externe T1 (suspension droits et taxes Fos-sur-Mer / La Garde) **1 pt**
- Régime de l'entrepôt : **suspension** droits et taxes pour une durée illimitée **1,5 pt**

Produits revendus en l'état :

- Ceux revendus en France : apurement du régime de l'entrepôt par l'importation définitive (MLP + MAC), acquittement des droits et taxes, **1 pt**
- Ceux revendus en UE (Belgique, Allemagne) : apurement du régime de l'entrepôt par la MLP, acquittement des droits de douane, **1 pt**
- Ceux revendus en Afrique : apurement du régime de l'entrepôt par l'exportation simple, exonération des droits et taxes. **1 pt**

Produits ouvrés :

- Apurement du régime de l'entrepôt par le régime du perfectionnement actif, **exonération** des droits et taxes **1,5 pt**

CIE6OIE

1.6 Expliquez en quoi ces régimes permettent à TRANSFIX de parvenir à une optimisation douanière. UC61CP7 4 points

Ces choix permettent à TRANSFIX de suspendre ou de s'exonérer de l'acquittement des droits et taxes lors des opérations d'achat : **1 pt**

- paiement des droits et taxes différé **1pt**
- une meilleure gestion de la trésorerie sur les produits revendus en France et dans les pays de l'UE car les droits et taxes sont acquittés au fur et à mesure des ventes **1pt**
- une **meilleure compétitivité prix** sur les produits revendus en Afrique : exonération des droits et taxes sur ces produits. **1 pt**

1.7 À partir d'une analyse qualitative et quantitative, conseillez TRANSFIX sur sa politique de couverture des risques de transport. UC61CP4 et UC61CP5 9 points

2 points pour l'analyse qualitative et 7 points pour l'analyse quantitative

Du point de vue qualitatif, arguments en faveur de l'assurance : **1 pt** par idée dans la limite de 2.

- La nature de la marchandise : la marchandise est sensible au choc, à l'humidité et c'est une marchandise de valeur
- Elle est exposée à l'avarie commune et à l'avarie particulière
- Le retard éventuel sur le transport est supporté par l'acheteur et non imputable au vendeur qui a livré au départ
- Le transporteur garde la possibilité de s'exonérer de sa responsabilité

Du point de vue quantitatif :

1/ Indemnisation sur la base des règles de Rotterdam :

Calcul d'une indemnisation sur la base du taux d'avarie prévu de 6 % :

- **sur la base du nombre de colis :**

46 colis/conteneur x 15 expéditions x 6% x 666 DTS x 1,22 = 33 638,33 EUR **1 pt.**

- **sur la base du poids brut :**

46 colis x 50 kg x 15 expéditions x 6% x 2 DTS x 1,22 = 5 050,8 EUR **1 pt.**

On gardera 33 638,33 EUR. 1 pt.

Si oubli des 15 expéditions, 0,5pt par calcul

Ou le raisonnement peut être présenté de la façon suivante : affecter les 2 pts de calcul

- Valeur indemnisable sur la base des kg bruts : $15 \times 46 \times 50 \times 2 \text{ DTS} \times 1,22 = 84 180 \text{ EUR}$

- Valeur indemnisable de 84 180 EUR < à la valeur réelle de 1 800 000 EUR

2/ Indemnisation par l'assureur

Montant de l'indemnisation : $1 800 000 \times 1,10 \times 6 \% = 118 800 \text{ EUR}$ **1 pt.**

Soit 3,5 fois la valeur d'indemnisation de l'assurance transporteur ($118 800 / 33 638 = 3,53$).

3/ La prime annuelle payée s'élève à : $1 800 000 \times 1,10 \times 0,8\% = 15 840 \text{ EUR}$. **1 pt.**

4/ Le « gain net » apporté par la solution qui consiste à prendre une assurance est de : $118 800 - 15 840 = 102 960 \text{ EUR}$. **1 pt.**

Conclusion : Par conséquent, il est recommandé de souscrire une assurance transport. **1 pt**

PARTIE 2 - MONTAGE DES OPÉRATIONS EXPORT (38 points)

Exportation vers la Chine

2.1 Déterminez le montant des frais logistiques pour les deux modes de transport envisagés. UC61CP4 **14 points**

- Cotation en aérien : **7 pts**

Libellés	Calculs	Montants EUR
EXW La Garde		2 928,26
Douane export		20,00
Enlèvement à La Garde		120,00
Passage en magasin	0,15 x 331 kg 1 pt	49,65
Frais LTA		41,00
Fret aérien	Poids réel = 331 kg Vol. = 1,2 x 0,8 x 0,8 = 0,768 m ³ Poids vol. = 0,768 / 6 = 0,128 T = 128 kg < 331 ⇒ poids taxable = 331 kg 1 pts Fret = 331 x 1,9 = 628,90 1 pt PP = 501 x 1,85 = 926,85 ⇒ PP non applicable 1 pt	628,90
AWA		18
CHC		23
MYC	0,45 x 331	148,95
IRC	0,10 x 331	33,10
SCC	0,024 x 331	7,94
Taxe sûreté	0,118 x 331 ½ pt	39,06
CPT Qingdao		4 057,86
Assurance	0,5 % (CPT + 10 %) = 0,5 % x 4 057,86 x 1,1	1 pt 22,32
CIP Qingdao		4 080,18
Coûts logistiques	CIP – EXW = 4 080,18 – 2 928,26 soit 1 151,92/2 928,26 x 100 = 39,34% de l'EXW	1 pt 1 151,92

- Cotation en maritime GROUPE RDT : **7 pts**

Poids réel : 331kg

Volume : 0,768 m³, donc l'UP sera le volume **1 pt**

EXW La Garde		2 928,26
Douane export		50,00
Enlèvement à La Garde		120,00
Passage en magasin	15 x 0,768 = 11,52, mini 15 EUR 1 pt	15,00
Embarquement	10 x 0,768 = 7,68, mini 10 EUR 1 pt	10,00
ISPS		7,00
Solas		15,00
Frais B/L		50,00
Fret maritime	60 x 0,768 = 46,08, mini 60 EUR 1 pt	60,00
CPT Qingdao		3 255,26
Assurance	3 255,26 x 1,1 x 0,5 % 1 pt	1 pt 7,90
CIP Qingdao		3 273,16
Coûts logistiques	CIP – EXW = 3 273,16 – 2 928,26 soit 344,90/2 928,26 = 11,78 % de l'EXW	1 pt 344,90

**2.2 Proposez la solution qui permet de satisfaire les attentes de la filiale QCEE.
UC61CP3**

1 pt pour le respect du prix d'achat max de 4200 EUR CIP/CIF Quigdao

1 pt pour le respect des délais de livraison

1 pt pour la conclusion

Critères	Aérien	Maritime
Coût	1 151,92 EUR soit 39,34 % EXW CIP Qingdao 4 080,18 < 4 200 EUR	344,90 EUR soit 11,78 % EXW CIP Qingdao 3 273,16 < 4 200 EUR
Délai	Départs quotidiens et TT = 2 jours Date du 20 juin respectée	Départs hebdomadaires et TT = 30 jours Date du 20 juin non respectée
Sécurité	Manipulations horizontales et ruptures de charge Risques de casse et de vols minimes	Manipulations verticales et ruptures de charge Risques de casse et de vols plus importants Pas de conteneur complet

Seule la solution aérienne permet de répondre à la contrainte forte du délai de livraison demandé tout en respectant la contrainte de prix d'achat.

Si comparaison des délais bonus 1 pt

Si calcul du pourcentage du coût logistique par rapport à l'EXW bonus 1 pt

**2.3 Analysez la pertinence des modalités de paiement définies par TRANSFIX.
UC61CP7**

4 points (Bonus 1 pt)

Facturation en euros 1 pt	Absence de risque de change.
Acompte 30% à la commande 1 pt	Financement de la période de fabrication Marque le point de départ du délai de fabrication ou de l'entrée en vigueur du contrat Diminue le risque de non-paiement Annule le risque de fabrication
Crédit documentaire irrévocable réalisable par traite à 90 jours pour le solde 2 pts	Le risque commercial sur la Côte d'Ivoire est important (note B de la COFACE), par conséquent, le caractère irrévocable est important pour couvrir le risque commercial. La Côte d'Ivoire est un pays à haut risque politique (note B de la COFACE), la confirmation devrait être demandée pour couvrir le risque politique. La traite à 90 jours permettra par le biais de l'escompte d'obtenir un financement à court terme mais moyennant un coût. Bonus 1 pt

2.4 Relevez les anomalies figurant dans ce document et leurs conséquences pour l'exportateur. UC61CP5 5 points (bonus 1pt)

1 pt par élément comparé dans la limite de 5 pts

Items	Pro-forma	Message 700	Conséquence pour TRANSFIX
Montant	CIP Qingdao = 74 902,29 EUR → 70 % = montant CREDOC donc 52 431,60 EUR	51 431,40 EUR	Risque majeur de refus de paiement de la banque
Expédition	Une seule expédition	43P : expédition partielle autorisée	Pas de risque, pas de conséquence ; flexibilité pour l'expédition
Transbordement	Possible	Non autorisé	
Port de chargement	Départ Chine	En France	
Origine des marchandises	Chine	France	Risque majeur de refus de paiement de la banque
Confirmation	CREDOC confirmé	Without	

Si remarque sur l'absence de date limite d'expédition dans l'avis d'ouverture : bonus 1pt

2.5 Préconisez la démarche à suivre par TRANSFIX pour corriger ces anomalies. UC61CP6 2 points

TRANSFIX doit **signaler les anomalies majeures** le plus rapidement possible à son client **SANDROPHIA** afin que ce dernier puisse faire **amender le crédit documentaire par la banque émettrice**.

2.6 Calculez le coût du crédit documentaire.

UC61CP4

3 points

Le montant du CREDOC est supérieur à 50 000 EUR.

Postes de coûts	Calculs	Montant EUR
Frais de dossier	= 52 431,60 x 0,8/1000 = 41,95 Min 90	90,00 1 pt
Premier avenant		90,00 1 pt
Première levée de documents	= 52 431,60 x 1,25/1000 = 65,54 Min 100	100,00 1 pt
TOTAL		280,00

Pas de frais de SWIFT car paiement par traite.

On ne dispose pas des frais liés à la confirmation qui vont renchérir ce coût. 1 pt bonus

2.7 Conseillez TRANSFIX sur sa politique de couverture des risques de non-paiement à l'égard de SANDROPHIA en justifiant votre proposition. UC61CP5 3 points

Compte tenu de la relation établie entre les deux acteurs de la transaction, le remplacement du crédit documentaire irrévocable et confirmé par une lettre de crédit standby (LCSB) est envisageable et de préférence une LCSB confirmée compte tenu du fort risque pays.

(1 pt) + 1 pt bonus pour la LCSB irrévocable et confirmée

La LCSB permet : **(1/2 pt / avantage dans la limite de 2 pts)**

- la couverture du risque de non-paiement (garantie à première demande)
- la couverture du risque politique par la confirmation
- sa mise en œuvre qu'en cas de défaillance de l'acheteur (garantie).
- moins de coûts qu'un CREDOC
- une gestion simplifiée (moins de documents).

Accepter toute autre proposition pertinente : réduire le délai de paiement, augmenter le niveau de l'acompte ... **(1 pt pour la solution et 1/2 pt par avantage dans la limite de 2pts)**

2.8. Calculez le montant net perçu par TRANSFIX. UC61CP4 2 points (bonus 1pt)

Montant de la traite : 52 431,60 EUR

Taux d'escompte : 2,3%

Montant de l'escompte = $52\ 431,60 \times 2,3\% \times 80 / 360 = 267,98$ EUR 1pt

Commission = 55 EUR

Coût total = 322,98 EUR

Recette nette = $52\ 431,60 - 322,98 = 52\ 108,42$ EUR 1pt

soit un manque à gagner de $322,98/52\ 431,60 = 0,6\%$ du solde à percevoir, ce qui est minime (bonus 1 pt, même sans le résultat chiffré).

2.9 Expliquez les motifs de recours à cette technique par TRANSFIX.

UC61CP3 2 points (bonus 2 pts dont 1 si pas attribué en 2.8)

Le recours à l'escompte va permettre à TRANSFIX d'alléger sa trésorerie. **2 pts**

pour un coût limité (cf un manque à gagner de $322,98/52\ 431,60 = 0,6\%$ du solde à percevoir) (bonus 1 pt, même sans le résultat chiffré – à ne donner que s'il n'a pas été attribué à la question précédente).

Cet afflux de liquidité peut lui permettre :

- D'honorer ses propres dettes vis-à-vis de ses fournisseurs
- De financer ses fabrications. **(bonus 1 pt)**